

A.L.S.H. D'ERBRÉE

PROJET PÉDAGOGIQUE

2025/2026



ERBRÉE

MAIRIE
12 rue de Bretagne
35500 - ERBRÉE

Table des matières

1 - PRÉSENTATION	3
A. Le contexte	3
B. Description des lieux et implantation géographique	3
C. Fonctionnement du centre.....	4
D. Le public concerné.....	4
E. Encadrement	4
F. Tarifs.....	5
2 - LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.....	6
A. Les Objectifs généraux	6
B. Les Objectifs opérationnels	6
C. La finalité	7
D. Evaluation	7
3 - LES ACTIVITÉS	8
4 - VIE QUOTIDIENNE.....	9
A. Les règles de vie.....	9
B. La santé et les soins.....	9
C. Régime alimentaire	10
D. Le repas et l'hygiène alimentaire	10
E. L'environnement	10
F. Une journée type.....	11
5 - ÉCHANGES ET COMMUNICATION.....	12
A. Entre les enfants.....	12
B. Entre les enfants et les animateurs.....	12
C. Entre les animateurs : une équipe cohérente et autonome	12
D. Avec les parents.....	12
E. La commission accueil de loisirs.....	13
F. Avec les prestataires et partenaires.....	13

1- PRÉSENTATION

A. Le contexte

La commune d'Erbrée est située en Bretagne, dans le département d'Ille-et-Vilaine. Elle fait partie de l'arrondissement de Fougères-Vitré et dépend du canton de Vitré. Erbrée est l'une des 46 communes de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté. Elle s'étend sur 35,52 km² et compte 1 764 habitants. Elle est entourée par 8 communes : Vitré (plus grande ville de proximité), Etreilles, Argentré-du-Plessis, Mondevert, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Saint-M'Hervé et Saint Pierre la Cour.

Erbrée accueille une école primaire privée mixte, l'école Sainte Anne. Elle compte 137 enfants, répartis dans 6 classes. Les jours d'école, une garderie périscolaire ouvre le matin de 7 h 15 à 8 h 35 et en fin d'après-midi de 16 h 40 à 18 h 45.

En 2013, la Mairie a réalisé une enquête de faisabilité pour identifier les besoins des familles. Elle a mis en lumière l'attente des familles dans la création d'une structure d'accueil pour les enfants scolarisés durant les vacances scolaires mais également pour les mercredis en périodes scolaires.

La commune d'Erbrée a donc décidé de créer un A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Il a ouvert ses portes pour la première fois fin 2014.

Les enfants peuvent y venir à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.

B. Description des lieux et implantation géographique

Les enfants de l'A.L.S.H. sont accueillis à l'Espace Multifonctions René Blandeau d'Erbrée, situé ruelle des Lavandières. Les locaux sont aménagés afin de faciliter le bon fonctionnement de la structure, respecter de la réglementation, ainsi que le rythme et les besoins des enfants.

L'A.L.S.H. dispose de plusieurs espaces intérieurs :

- le restaurant scolaire, dotée d'une cuisine, où se déroule les repas du midi et les goûters,
- un hall pour accueillir les familles et ranger les affaires des enfants,
- deux salles pour les activités, une pour chaque tranche d'âge (accueil du matin et soir, activités, jeux),
- une salle de temps calme (coin bibliothèque, lecture, yoga, écoute de musique, comptine ou lieu de discussions),
- un bureau pour l'équipe d'animation et pour les rendez-vous avec les parents,
- des sanitaires et une douche,
- un espace enherbé.

De plus, l'école Sainte Anne (bâtiment attenant) met aussi à disposition des enfants, sa salle de motricité (pour les activités sportives), sa salle de sieste et sa cour de récréation.

L'accueil de loisirs peut également utiliser d'autres lieux mis à sa disposition par la commune : la salle de sports, la bibliothèque, l'espace Cybercommune avec ses 8 ordinateurs...

La commune offre aussi différentes possibilités d'espaces extérieurs... (terrain de foot, espace multisports, city stade, aires de jeux...).

C. Fonctionnement du centre

Période d'ouverture

- tous les mercredis en période scolaire,
- toutes les petites vacances sauf celles de fin d'année (fermeture du 23/12/2024 au 30/01/2025),
- l'été sauf les trois premières semaines d'août (fermeture du 4 au 22/08/2025).

Mode d'accueil et horaires

- Garderie du matin : 7 h 30 - 9 h 00
- Matin : 9 h 00 - 12 h 00
- Matin + Repas : 9 h 00 - 13 h 30
- Après-midi : 13 h 30 - 17 h 00
- Repas + Après-midi : 11 h 45 - 17 h 00
- Journée sans repas : 9 h 00 - 11 h 45 et 13 h 30 - 17 h 00
- Journée avec repas : 9 h 00 - 17 h 00
- Garderie du soir (lundi, mardi, mercredi et jeudi) : 17 h 00 - 18 h 30
- Garderie du soir (vendredi) : 17 h 00 - 18 h 00

D. Le public concerné

Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs doivent être scolarisés et âgés de 3 à 11 ans. L'effectif maximum est de 45 enfants. Les enfants habitant Erbrée sont prioritaires, puis ceux des communes de Mondevert, Bréal-Sous-Vitré et La Chapelle-Erbrée, puis les enfants des communes extérieures.

E. Encadrement

L'équipe d'animation est constituée d'une directrice et d'animateurs/animatrices (le nombre est défini selon les effectifs d'enfants présents).

Le taux d'encadrement minimum en accueil de loisirs varie selon l'âge des enfants accueillis :

- 1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans.

La directrice a un master MEEF (métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et au moins 80 % de l'équipe d'animation est stagiaire ou diplômée du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou diplômée du CAP petite enfance.

L'équipe d'animation peut être complétée par du personnel intervenant et/ou des bénévoles dans la mesure où ils adhèrent au projet pédagogique.

F. Tarifs

Les tarifs dépendent du quotient familial (C.A.F ou M.S.A) et des modalités choisies par les parents. Ils sont définis comme suit pour l'année 2025 :

Mode d'accueil	Quotient Familial de 0 à 800 €	Quotient Familial de 801 à 1 500 €	Quotient Familial de 1 501 à 2 000 €	Quotient Familial de 2 001 € et +
Garderie du matin : 07 h 30 - 09 h 00	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Journée : 09 h 00 - 17 h 00	7,70 €	9,90 €	12,10 €	13,20 €
1/2 journée	4,40 €	5,50 €	6,60 €	7,70 €
Garderie du soir : 17 h 00 - 18 h 30 (Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi)	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Garderie du soir : 17 h 00 - 18 h 00 (Vendredi)	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Repas	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Familles nombreuses : à partir du 3 ^{ème} enfant le tarif journée ou 1/2 journée est à moitié prix				

À partir du 3^{ème} enfant inscrit, le tarif 1/2 journée ou journée est à moitié prix.

Garderie du soir : au-delà de 18 h 30, une pénalité de 4 € est appliquée.

2- LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les mercredis et les vacances sont des temps de loisirs, de détente, de distraction, de découverte, de rencontre et de pédagogie.

A. Les Objectifs généraux

Les principaux objectifs de la structure sont :

1. Respecter le rythme biologique de l'enfant ;
2. L'accès à l'autonomie ;
3. L'accès à la culture pour tous ;
4. Vivre ensemble ;
5. Sensibiliser au respect de l'environnement naturel et aux gestes écologiques.

B. Les Objectifs opérationnels

1. Respecter le rythme biologique de l'enfant
 - En adaptant le fonctionnement et l'aménagement de l'accueil aux besoins des enfants : temps et lieux différents pour manger, se reposer, jouer.
 - En proposant à l'enfant de choisir ce qu'il souhaite faire. Activité « choisis ton acti » une fois par période et une fois par vacances.
2. L'accès à l'autonomie
 - En laissant les enfants faire ce qu'ils sont capables de faire (habillage, ranger ses affaires, ranger le matériel, aller aux toilettes, manger...) en fonction de l'âge.
 - Laisser les enfants faire des choix individuels et/ou collectifs (de jouer dedans ou dehors, d'activités (Activité « choisis ton acti » une fois par période et une fois par vacances).
3. L'accès à la culture pour tous
 - Proposer des activités artistiques.
 - Faire découvrir des œuvres aux enfants (livres, chansons, films...). L'accueil de loisirs emprunte des livres à la bibliothèque à chaque période.
 - Proposer des sorties culturelles (expositions, cinémas, spectacles...).
4. Vivre ensemble
 - Faire respecter les règles de vie de l'accueil de loisirs.
 - Proposer des jeux de coopération.
 - Faire jouer ensemble les filles, garçons et petits, grands lors de grands jeux par exemple
 - Faire des temps d'échanges (pour choisir les activités/thèmes) et de débats avec les activités « mom' en discu ».
5. Sensibiliser au respect de l'environnement naturel et aux gestes écologiques
 - En utilisant de la récupération.
 - En développant les déplacements éco citoyens (déplacements à pied dans le bourg d'Erbrée, balade à vélo, car/bus de taille adaptée au nombre d'inscrits à chaque sortie).
 - En découvrant la faune et la flore locale (activité nature, balade au parc, jardin pédagogique).
 - En faisant le tri sélectif à l'accueil de loisirs et pesant les déchets.

C. La finalité

1. Respecter le rythme biologique de l'enfant
 - Favoriser le bien-être des enfants en tenant compte des différents temps de vie des enfants tout au long de la journée.
2. L'accès à l'autonomie
 - L'enfant devient un adulte indépendant et responsable.
 - Les enfants sont auteurs et acteurs de leur temps de loisirs.
3. L'accès à la culture pour tous
 - Permettre aux enfants de se constituer une culture personnelle riche et cohérente.
 - Donner aux enfants la possibilité de s'exprimer à travers un art.
 - Ouvrir les enfants à différentes cultures.
 - Développer la sensibilité, la créativité et l'esprit critique des enfants.
 - Permettre aux enfants de développer le goût de la culture, du savoir, de la connaissance et de l'apprentissage.
4. Vivre ensemble
 - Favoriser l'écoute, la bienveillance, la solidarité et le respect.
 - Eveiller les esprits, former des individus ayant envie de s'impliquer dans la collectivité, les citoyens de demain.
 - Renforcer et favoriser les liens intergénérationnels.
5. Sensibiliser au respect de l'environnement naturel et aux gestes écologiques
 - Les enfants sont respectueux et responsables de l'environnement dans lequel ils vivent.

D. Evaluation

1. Respecter le rythme biologique de l'enfant
 - Horaires repas sieste, demande sieste/temps calme
2. L'accès à l'autonomie
 - Nombre d'activités et/ou de projets choisis par les enfants.
 - Participation aux tâches de la vie quotidienne
3. L'accès à la culture pour tous
 - Nombre d'activités artistiques dans l'année.
 - Nombre d'œuvres présentées aux enfants dans l'année.
 - Nombre de sorties culturelles dans l'année.
4. Vivre ensemble
 - Nombre de grands jeux ou activités communes dans l'année.
 - Nombre d'enfants sanctionnés et de sanctions dans l'année.
5. Sensibiliser au respect de l'environnement naturel et aux gestes écologiques
 - Nombre d'activités réalisées à partir de matériel de récupération dans l'années.
 - Nombre d'« éco déplacement ».
 - Nombre d'activités « nature ».
 - Nombre de kg de déchets produits.

3- LES ACTIVITÉS

Afin de respecter aux mieux le rythme, les besoins et les envies des petits et des grands, il est mis en place des groupes d'âge :

- 3 à 6 ans (les oursons),
- 6 à 11 ans (les louveteaux),

Chaque animateur/animatrice est référent/référente d'un groupe. Exceptionnellement, il ou elle pourra changer de groupe selon les effectifs.

Des thèmes définis en équipe et en concertation avec les enfants guideront les projets d'animations de chaque période.

À travers ces thèmes, les enfants développeront leur imaginaire, leur créativité et la curiosité liées à des activités nouvelles. Ils découvriront la vie en collectivité, le partage intergénérationnel et prépareront leur vie citoyenne.

Pour cela, l'équipe dispose de plusieurs moyens :

- proposer des activités variées, adaptées aux envies, aux besoins et à l'âge de l'enfant,
- les enfants peuvent donner leurs avis : une boîte à idées, des petits groupes de discussion régulièrement ,
- permettre aux enfants de choisir leur activité parmi plusieurs propositions,
- proposer des animations communes aux 2 groupes d'âge et d'autres animations par groupes d'âge,
- alterner des activités structurées et activités libres, laisser des temps pour jouer avec les animateurs,
- proposer des activités en autonomie : mise à disposition des livres de bricolage, d'une malle remplie d'objets de récupération, prévoir un espace spécifique à ces ateliers en autonomie,
- proposer l'activité "choisi ton acti", 1 fois pendant les vacances scolaires et 1 fois par période le mercredi. Pendant cette activité, les enfants peuvent choisir un jeu, une activité sportive/manuelle/artistique.

L'équipe encadrante met en œuvre différentes techniques pour susciter la curiosité et l'envie de l'enfant :

- diffuser le programme (à l'accueil, sur le site de la mairie...),
- présenter un modèle de l'objet à réaliser pour les activités manuelles, mais pas de manière systématique (avantage : l'enfant se représente mieux l'objet fini ; inconvénient : l'imaginaire de l'enfant sera influencé par l'objet présenté),
- expliquer aux enfants avant chaque activité ce qu'ils vont faire et pourquoi.

Lorsqu'un enfant refuse de participer à une animation ou à une activité les animateurs/animatrices restent à l'écoute pour comprendre la raison de ce refus (fatigue, gêne, appréhension, pas d'intérêt pour l'activité proposée...). L'équipe d'animation propose à l'enfant une autre activité, lui demande ce qu'il a envie de faire sans le forcer.

Une attention particulière est portée :

- aux tout petits (enfants de 3 ans),
- à l'enfant porteur d'un handicap, aménagement du poste et activités adaptées,
- à l'enfant qui vient ponctuellement.

L'équipe d'animation est là pour faciliter l'intégration de chaque enfant. Elle est attentive à tous.

4- VIE QUOTIDIENNE

A. Les règles de vie

Le respect

Pour favoriser l'adhésion aux règles de vies l'équipe d'animation les élabore avec les enfants (en petits groupes), en insistant sur le respect (des autres, de l'environnement, du matériel...). Certaines règles ont préalablement été définies par l'équipe et sont non négociables.

Pour que les règles de vie soient bien comprises et plus faciles à appliquer, il sera fait un rappel régulier de celles-ci.

L'équipe d'animation sera attentive à tous les comportements afin d'éviter les situations conflictuelles. Il ne sera toléré aucune agression physique, morale, verbale et aucune discrimination à l'A.L.S.H. que ce soit entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes.

En cas de non-respect (ou transgression) des règles de vie

Il sera rappelé à l'enfant l'engagement qu'il a pris en apposant sa signature ou son empreinte de doigt (pour les plus petits).

Des sanctions éducatives pourront être mises en place. Elles devront faire sens auprès des enfants et être en lien avec la règle transgressée : sanction réparation. Cela doit avoir un intérêt éducatif. Le but est de faire comprendre à l'enfant pourquoi cette règle existe et pourquoi il est nécessaire de la respecter.

Dans le cas d'une sanction immédiate elle est appliquée par l'animateur qui anime l'activité.

L'animateur ou la directrice peut remplir une fiche transmission d'incident de comportement pour signaler aux parents l'incident. Un exemplaire sera donné aux parents et un autre gardé à l'A.L.S.H. (document ci-joint).

La sanction différée pourra être appliquée par l'animateur et/ou la directrice, après discussion avec l'équipe et la famille.

B. La santé et les soins

La directrice titulaire du PSC1 a en charge l'infirmerie, et de l'enregistrement des soins prodigués. L'intimité de chacun est préservée. Les trousse à pharmacie ou les médicaments personnels (avec ordonnance) sont entreposés en lieu sûr, (armoire à pharmacie fermée à clés).

Une trousse de secours est emmenée quel que soit l'endroit où le groupe se rend.

Dès le moindre doute sur l'état de santé de l'enfant, la directrice prévient la famille et en cas d'urgence le SAMU.

En tant de crise sanitaire : un protocole sanitaire est mis en place selon les directives de l'ARS et du ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Les mesures d'hygiène :

- Aérer les pièces avant l'arrivée des enfants.
- Lavage des mains avant et après chaque activité.
- Désinfecter les tables, les chaises, les poignées de porte, les WC et le sol tous les jours...

C. Régime alimentaire

Nous veillons au respect d'éventuels régimes alimentaires (allergies, raisons personnelles).

Pour cela l'équipe d'animation dispose des fiches sanitaires remplies par les parents ou le classeur avec nom, prénom et allergie alimentaire à l'infirmerie...

D. Le repas et l'hygiène alimentaire

Les enfants doivent se laver les mains avant de se mettre à table et après le repas.

Une bonne hygiène, notamment des mains permet d'éviter des maladies contagieuses (gastroentérite, grippe, et autres...).

Les repas sont préparés et livrés par convivio dans le respect de la chaîne du froid. La directrice de l'accueil de loisirs s'assure de la remise en température selon les normes d'hygiène alimentaire.

Le repas est un moment agréable, de détente, et de convivialité. Les enfants mangent dans le calme avec les animateurs. Les animateurs servent les différents plats qui constituent les repas (entrée, plat et dessert). Les animateurs servent l'eau au groupe des oursons (3/5 ans), les louveteaux (6/11 ans) se servent et remplissent les carafes en autonomie. Les louveteaux participent au débarrassage en rassemblant les assiettes, couverts et verres de leur table.

E. L'environnement

Nous veillerons à la propreté des lieux. La participation active de chaque enfant à la vie de l'accueil de loisirs favorise l'intégration des valeurs essentielles de solidarité et d'entraide. Pour ce faire, les enfants et les animateurs établissent ensemble un « planning de tâches à accomplir ». Chaque enfant, s'inscrira de lui-même à la tâche qu'il souhaite effectuer, un roulement sera ainsi établi :

- ménage (balai) dans les salles, après les activités ou après le goûter (prévoir un tableau),
- rangement des jeux...

F. Une journée type

Chaque groupe d'âge aura un animateur référent, pour la vie quotidienne (hygiène, rangement, sieste, sortie) et l'animation.

HORAIRES	
7h30/9h00	Arrivées échelonnées Mettre les affaires au porte-manteau Lavage des mains Jeux, lecture et activités libres
9h15/9h30	Jeux « réveil matin » (Yoga, lecture, comptine, danse, petits jeux)
10h00	Lavage des mains Début des activités
11h00	Fin de l'activité. Les enfants aident au rangement Lavage des mains
11h00/11h30	Jeux libres, dehors si la météo le permet
11h30/11h45	Histoire
11h45/12h00	Toilettes/lavage des mains
12h00-13h15	REPAS
13h15-13h30	Lavage des mains par groupe Départs ou arrivées échelonnés
13h30 -14h30	Départ à la sieste pour les petits Temps calme pour ceux qui ne dorment pas
14h30	Activité de l'après-midi
15h30	Retour de la sieste Fin de l'activité, rangement
15h30-16h	Jeux libres
16h00/16h30	GOÛTER
16h45	Passage au WC Lavage des mains
17h00/18h30	Départs échelonnés Jeux et activités libres dehors si le temps le permet Dans les salles, si mauvais temps

5- ÉCHANGES ET COMMUNICATION

Tout au long de l'année, nous favorisons particulièrement les échanges et la communication.

A. Entre les enfants

Projet commun (rassemblements, grands jeux, spectacles...).

Ecoute des envies/besoins de chacun.

B. Entre les enfants et les animateurs

L'animateur :

- fait vivre le groupe, est moteur/facilitateur,
- écoute les enfants, joue avec eux,
- assure la sécurité physique et morale des enfants.

C. Entre les animateurs : une équipe cohérente et autonome

Une relation de confiance doit s'établir entre les différents membres de l'équipe d'animation afin de maintenir une cohérence pédagogique. L'équipe veille à l'intégration de chaque nouvel animateur.

Des outils sont mis en place pour favoriser la communication et la concertation entre animateurs : cahier de liaison, réunions...

Ces réunions permettent de faire le bilan des mercredis ou des jours passés afin d'effectuer les dernières mises au point (organisation, programme, planning...) pour les mercredis ou les semaines suivantes.

Des rencontres informelles peuvent également avoir lieu à la demande des animateurs ou de la directrice selon les besoins et les demandes de l'équipe.

Dans la mesure du possible des formations sont proposées aux animateurs afin de créer une culture professionnelle commune. L'équipe se forme aussi entre elle en partageant ses expériences et des outils pédagogiques.

La directrice met à disposition de l'équipe une documentation adaptée aux projets d'activités et aux besoins de formation de chaque animateur.

D. Avec les parents

Les familles sont informées de ce qui se passent à l'accueil de loisirs de différentes manières :

- le programme d'activités et les menus sont affichés à l'accueil de loisirs et mis en ligne sur le site de la mairie, à chaque période,
- les modalités d'inscription sont communiquées sur le site de la mairie et sur les programmes,
- l'équipe d'animation fait un retour sur le déroulement de la journée de l'enfant à la famille en fin d'accueil.

La relation avec les parents est un point important sur lequel l'équipe d'animation met l'accent afin d'instaurer rapidement un climat de confiance.

Les familles peuvent prendre rendez-vous avec la directrice de l'accueil de loisirs pour des démarches administratives mais aussi pour discuter de leurs préoccupations. Cela peut concerner diverses préoccupations : l'intégration dans le groupe, des problèmes de santé telles qu'un handicap, une allergie, du diabète, de l'asthme... qui sont à prendre en compte au quotidien dans l'accueil de l'enfant.

Le temps nécessaire est pris au moment de la première inscription pour expliciter le fonctionnement de l'ALSH, les activités possibles ainsi qu'une visite des locaux.

Pour motiver les enfants et faire de l'accueil de loisirs un lieu de partage l'implication des parents est souhaitée. Elle peut se mettre en place de façon différente tout au long de l'année par des échanges formels ou informels qui se mettent en place les jours de fonctionnement de l'accueil de loisirs et par les temps conviviaux qui sont proposés (en fin de période de vacances ou fin d'année scolaire ou civile).

Enfin, un conseil de parents a été mis en place depuis plusieurs années. Une dizaine de parents y participent au rythme de 3 réunions par année scolaire. Ces rencontres permettent des échanges approfondis sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs, les activités proposées. Ils peuvent ainsi émettre des avis, des souhaits et participer à des temps de réflexion sur des sujets variés (ex : le rythme des enfants, la place de l'accueil de loisirs dans l'organisation de la semaine). Ce groupe réfléchit notamment sur le contenu du règlement intérieur de l'ALSH.

E. La commission accueil de loisirs

Des membres du conseil municipal et l'équipe d'animation se réunissent régulièrement pour des commissions accueil de loisirs. L'objectif de ces commissions est de discuter de l'organisation et des projets de l'accueil de loisirs pour ensuite faire valider les décisions en conseil municipal si nécessaire.

F. Avec les prestataires et partenaires

L'équipe d'animation est en lien avec des prestataires, des partenaires nécessaires à la vie de l'accueil de loisirs mais aussi avec son environnement.

Les prestataires :

- le transporteur qui assure les déplacements du groupe,
- intervenants, lieux des sorties,
- la société de restauration collective.

Les partenaires :

- la bibliothèque d'Erbrée,
- les associations de la commune et des communes environnantes,
- les accueils de loisirs environnants.

L'environnement :

- les pompiers,

- les commerçants (pour quelques achats liés à la vie du centre...).